COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 06.04.2017

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la pétition
Bus VMCV

Président :	François Pochon (PLR)
Membres :	Nathalie Antonijevic (SOC)
	Olivier Blanc (Les Verts)
	Jean-Marc Forclaz (PLR)
	Sandra Genier Müller (PLR)
	Mario Gori (SOC)
	Tal Luder (UDC) remplacé par Pablo Menzi
	Romain Pilloud (SOC)
	Laurence Sierro (PLR)
	Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 27 mars 2017 à 19h00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux, en présence de M. Caleb Walther, conseiller municipal, direction patrimoine, sport et mobilité (PSM) et M. Hervé Devenoge, responsable études et développement aux VMCV, que nous remercions pour leurs précieux renseignements.

M. Walther nous précise que la liste des signataires de la pétition est à disposition si nécessaire.

Les deux points principaux de la pétition sont discutés séparément, soit :

1. Surcharge sur la ligne 205

Sur ce point, il est à noter que depuis la réception de la pétition, soit le 21 novembre 2016, des mesures ont été mises en place par les VMCV. Depuis la rentrée de février 2017 des bus plus grands avec une capacité augmentée de 25 à 30 personnes ont été mis sur la ligne durant les heures de pointe et ceci à la satisfaction des usagers.

Toutefois, ces bus plus grands peuvent parfois poser des problèmes de circulation à certains endroits plus étroits comme à l'avenue de Belmont.

En ce qui concerne la promiscuité dans les bus, un commissaire propose que les élèves soient sensibilisés à poser leurs sacs à leurs pieds plutôt que de les garder sur le dos.

2. Tracé de la ligne 204

Conformément au préavis 08/2016, le projet de modification des lignes VMCV vise une meilleure desserte du P+R de Chailly et du stade de la Saussaz depuis les centres de Clarens et de Montreux. L'objectif est pleinement atteint, puisque la cadence et la durée d'exploitation des transports publics ont été considérablement améliorées.

Lors de la mise en place des nouveaux tracés, il a été tenu compte de la très faible utilisation des arrêts "Cimetière" et "Rambert", soit moins de une personne à la montée et à la descente à chaque heure de la journée.

Un commissaire mentionne le fait que les personnes âgées sont quelque peu prétéritées par ce nouveau tracé. Il est répondu que le cimetière reste facilement accessible depuis l'arrêt de la gare de Clarens, via l'ascenseur public de l'EMS de Coteau-Muraz.

Rappelons également qu'au point 4 du préavis No 08/2016, voté par notre conseil communal, il est demandé à la Municipalité d'établir, en partenariat avec les VMCV SA, un bilan après trois ans d'exploitation.

Conclusion

Compte tenu de tous ces éléments convaincants, c'est à l'unanimité que la commission rejette cette pétition.

0 oui, 10 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
François Pochon (PLR)